



INVESTISSEMENTS DES CFA

2026

Présentation Webinaire CFA

Constructys - Janvier 2026



Sommaire

- 01.** Objectifs et constats - **p.05**
- 02.** Les critères de la campagne 2026 - **p.09**
- 03.** Le parcours d'une demande de financement - **p.23**
- 04.** Plateforme Digit Invest - **p.39**
- 05.** Le calendrier de la campagne - **p.43**
- 06.** Les ressources et vos contacts - **p.51**
- 07.** Questions/réponses - **p.52**





Quelle sont
vos attentes
pour ce webinaire ?



Question n°1



Avez-vous déjà fait
une demande d'investissement
précédemment ?



Question n°2

01

Objectifs et constats



01 Les objectifs des investissements

Favoriser l'excellence

Investir pour des formations de qualité



Renforcer l'attractivité

Rendre les CFA attractifs pour les apprentis et les entreprises

S'adapter aux évolutions

Adapter les investissements aux référentiels des formations

Depuis 2021, Constructys apporte un soutien financier pour répondre aux besoins d'investissement des CFA accueillant des apprentis salariés des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.



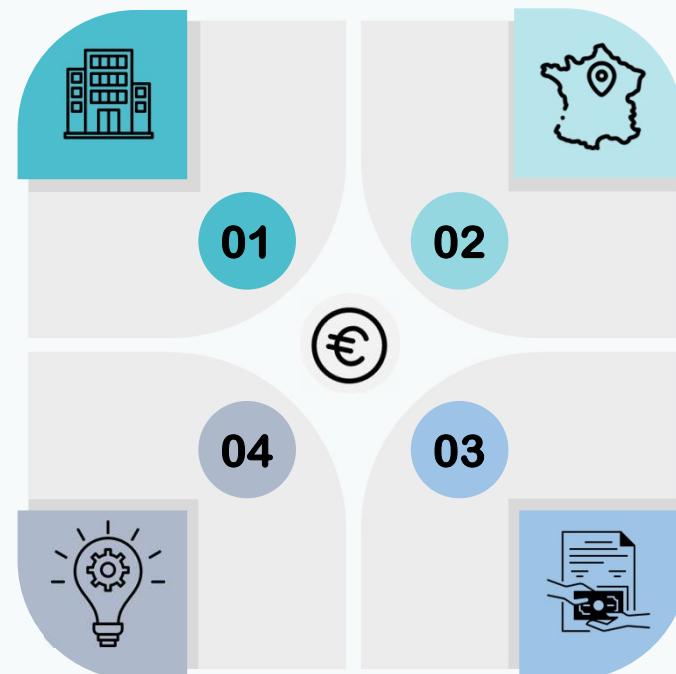
01 Les autres sources de financement possibles

Entreprises

Taxes
en nature

CCCA - BTP

AAP Investissements
« innovants » et
« stratégiques »



Conseils régionaux

Subventions
d'investissement via AAP
(les modalités diffèrent
selon chaque région)

CFA / OG

Emprunt ou Capacité
d'auto-financement
(CAF)

Avec des enveloppes régionales
en diminution.





01 Les constats

Les constats des campagnes précédentes

Une augmentation continue du nombre de demandes et du nombre de CFA, dans un **contexte budgétaire contraint**, ne permettant pas de financer l'ensemble des projets éligibles.



Les constats de la prochaine campagne

Une baisse des budgets des OPCO, réduisant mécaniquement les **capacités de financement des investissements** des CFA et accentuant les **arbitrages** ainsi que la nécessité de priorisation.



02

Les critères de la campagne 2026



02



Les critères d'éligibilité





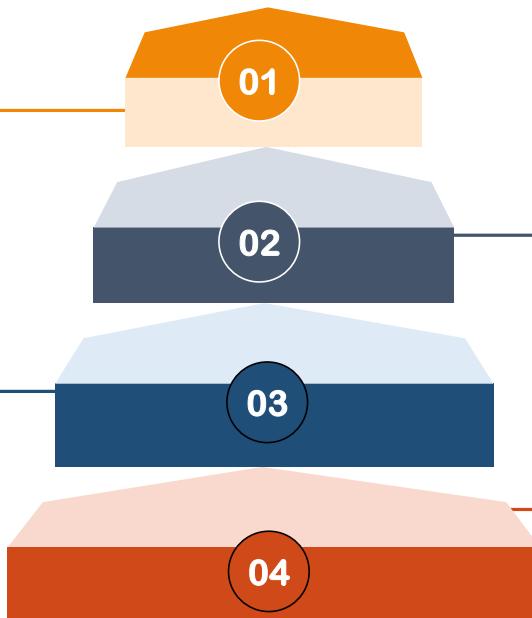
02 4 axes d'éligibilité



L'éligibilité du CFA



Le coût des investissements



Les projets sont analysés au regard de 4 axes d'éligibilité, identiques à ceux de la campagne 2025. Tous les critères présentés sont **cumulativement requis** pour **l'éligibilité des projets**.

La nature des investissements



4 critères complémentaires



*Exigence de propriété
Condition de durée
d'amortissement
Exclusivité du financement
Capacité de facturation*



02 3 critères à remplir pour le CFA

01

Nombre d'apprentis formés

Le CFA doit accueillir au moins **75% d'apprentis** salariés d'entreprises relevant du Bâtiment ou des Travaux Publics.

A défaut, le CFA doit accueillir dans la formation pour laquelle il demande un financement, 75% d'apprentis salariés d'une entreprise relevant du Bâtiment ou des Travaux Publics.

02

Habilitation Qualiopi

Le CFA doit être habilité Qualiopi « Apprentissage ».

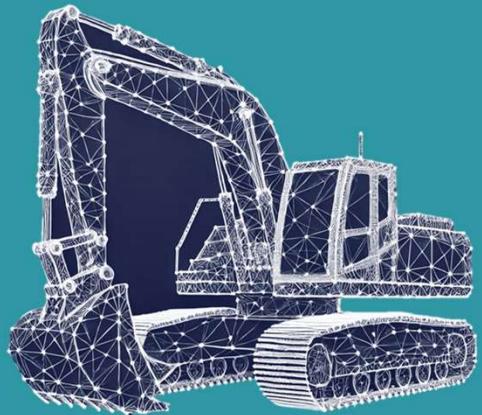
03

Habilitation à former

Le CFA doit être habilité à **dispenser les certifications visées** par la demande de financement.



02 Projets éligibles : 2 natures d'investissement



Les équipements

Nouvelle acquisition, renouvellement, mise aux normes, réparations majeures (hors entretien annuel et/ou obligatoire)



Les travaux

Construction, reconstruction, extension, mise aux normes, travaux d'entretien, réparations majeures, acquisition foncière ou immobilière



02 Nature des investissements

Principe général d'éligibilité

Les investissements doivent être **nécessaires à la réalisation des formations.**



Exception - Hébergement des apprentis

CFA TP enclavés uniquement

Conditions cumulatives :

- au moins **75 %** des apprentis hébergés,
- site de formation **enclavé**,
- périmètre **interdépartemental ou inter-régional**.

Si ces conditions sont réunies, les investissements liés à l'hébergement des CFA TP sont éligibles.



02 Exemples de projets non éligibles (liste non-exhaustive)

Equipements non éligibles



- Équipement hors référentiel de formation
- Equipements des espaces non liés à la formation (sauf CFA TP enclavés pour les hébergements)
- Logiciels et matériels informatiques
- Mobilier de classe
- Caisses à outils, tenue de travail, EPI
- ...

Travaux non éligibles



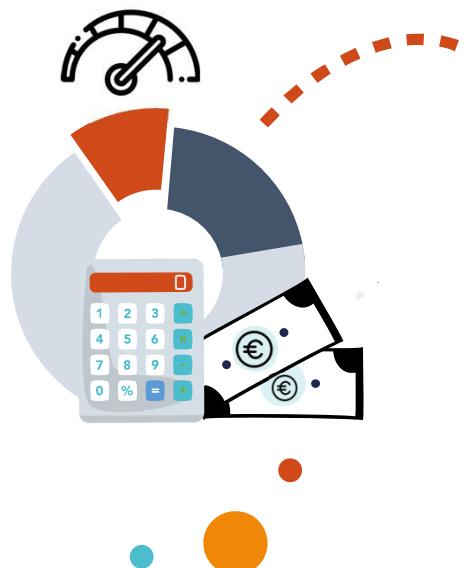
- Hébergement (sauf CFA TP enclavés)
- Espaces de restauration
- Logements de fonction
- Espaces administratifs
- ...

Bon à savoir :

Exemples à retrouver dans notre guide des procédures (liste non exhaustive, plus détaillée)



02 Coût des investissements



Le seuil minimum

Le coût des équipements ou des travaux ne peut être inférieur aux montants suivants :

Équipements

BTP : 2000 € HT (par unité)



Travaux

Bâtiment : 10 000 € HT

Travaux Publics : 5 000 € HT





02 Les 4 critères complémentaires



Les investissements doivent avoir une durée d'amortissement **supérieure à 3 ans**.

Durée d'amortissement



- Les projets financés dans le cadre des **AAP du CCCA-BTP** ne sont pas finançables par Constructys.
- Le CFA s'engage à ne pas dépasser **100 % d'aide publique** sur le coût total du projet.

Exclusivité du financement



Les équipements ou bâtiments doivent être la **propriété du CFA** (*ou détenus via une SCI ou un bail couvrant au minimum la durée d'amortissement*).

Exigence de propriété



Le CFA doit être en mesure de fournir **une facture acquittée avant le 30 novembre 2027**.

Capacité de facturation



02 La capacité de facturation : pourquoi c'est essentiel ?



Capacité de facturation

Les financements CFA proviennent de **fonds France compétences**, issus des cotisations des entreprises du BTP.

Ces fonds doivent être consommés dans **l'année de l'accord**, ou exceptionnellement **l'année suivante**. Constructys doit **justifier mensuellement l'utilisation** des fonds auprès de France compétences.

⚠ À défaut de justification dans les délais, France compétences peut réduire les financements des campagnes suivantes.



02



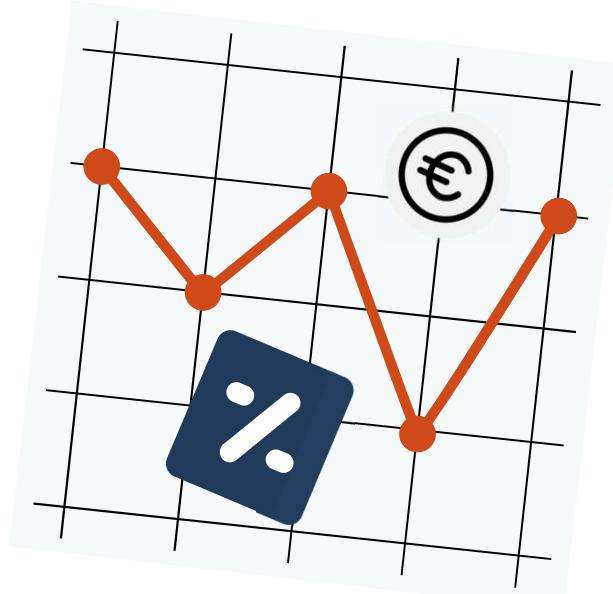
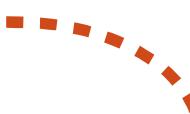
Les modalités de financement



03 L' éligibilité de la demande

Le taux de financement

- Le financement de Constructys est plafonné à **50 % des dépenses éligibles du projet.**
- En cas de facturation inférieure au montant prévisionnel, le financement est calculé en appliquant **le taux accordé aux dépenses réellement réalisées et facturées.**





02 Cas pratiques : montant/plafond

Cas pratique

Un CFA a obtenu un accord de financement à hauteur de **50% du montant demandé** :

- *Le montant éligible retenu est de 10 000 €.*
- *Le financement de Constructys s'élève à 5 000 €, soit 50%.*



Quel sera le versement si le justificatif est d'un montant différent de l'accord de financement ?



Si le CFA envoie un justificatif d'un montant de 12 000 € :

→ **versement plafonné à 5 000 €**

Si le CFA envoie un justificatif d'un montant de 8 000 € :

→ **versement de 4 000 € plafonné à 50 % du montant accordé.**



03 L' éligibilité de la demande



Focus Travaux

- Projets pluriannuels : seule la tranche de travaux **prévue en 2026** doit être déposée.
- Constructys **ne s'engage pas pour les lots planifiés sur les années suivantes.**



03

Le parcours d'une demande de financement



03 Le parcours du dépôt au financement : 4 étapes clés

Dépôt des demandes par le CFA



Instruction des demandes

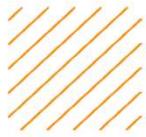
Validation par le CA et notification des CFA



Paiement des investissements accordés



Nouveauté 2026 : L'ensemble du parcours est réalisé via la plateforme DIGIT INVEST.



1. Le dépôt des demandes

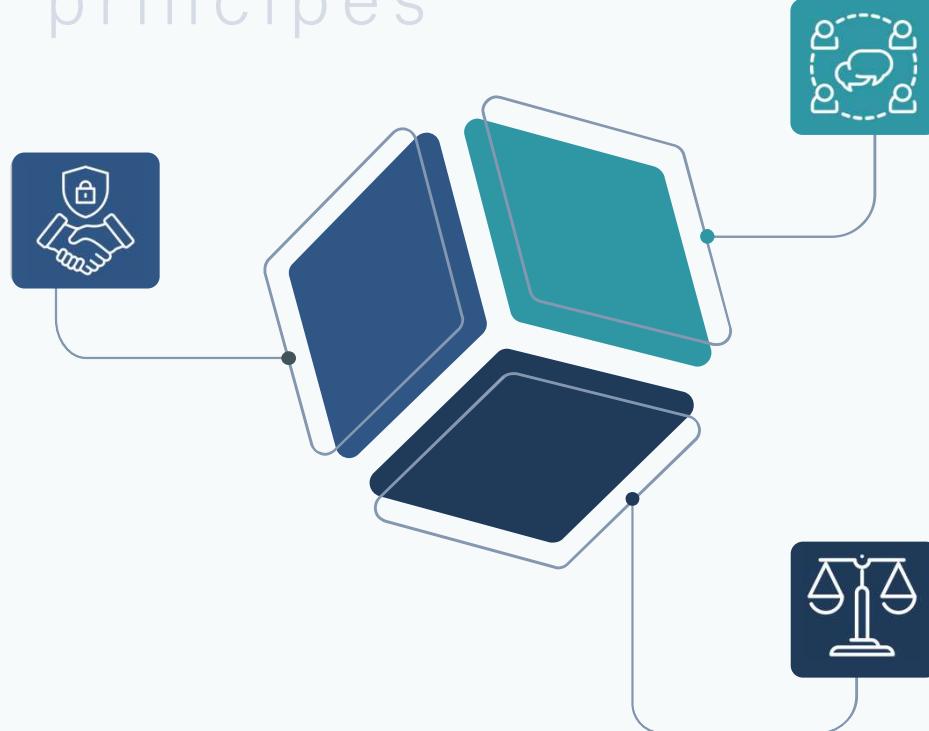


03 Le dépôt des demandes

Les principes

Confidentialité

Les documents soumis sont utilisés uniquement pour **l'instruction des demandes** et peuvent, le cas échéant, être partagés avec d'autres financeurs potentiels dans ce cadre.



**Confidentialité et conflit d'intérêt :
bon à savoir**

Communication avec les CFA

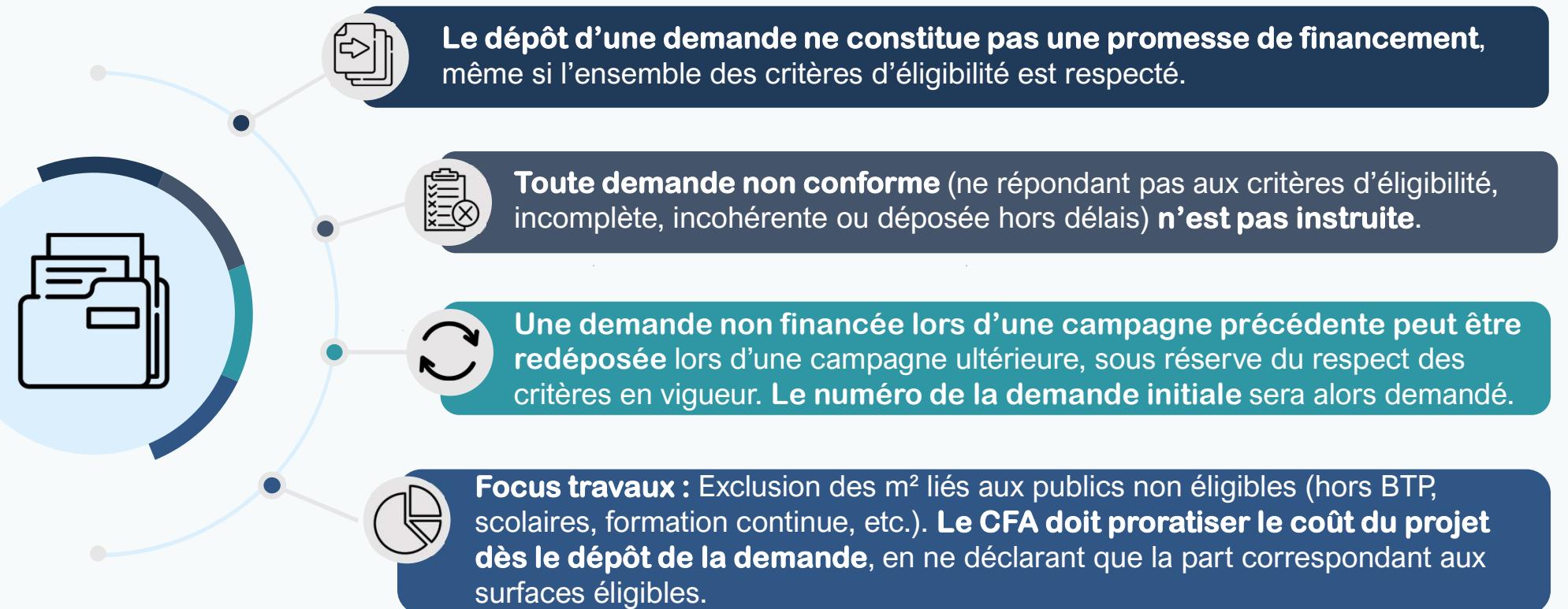
Aucune information sur **les demandes** (y compris celles des autres CFA) ne sera communiquée **avant validation** par le Conseil d'administration.

Egalité de traitement

Respect strict de l'**égalité** entre CFA. Tout contact direct avec les membres du Conseil d'administration est **interdit**.



03 Le dépôt des demandes





03 Documents de dépôt de la demande

1

Un formulaire de demande d'investissements à compléter



permettant de décrire le projet, sa justification pédagogique et son plan de financement.



2

Des pièces justificatives obligatoires à annexer à la demande



Équipements :

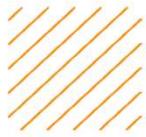
→ Devis détaillé

Travaux :

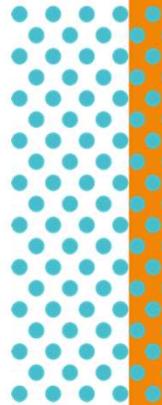
→ Devis détaillé
→ Annexes (Plans, croquis, études préalables aux travaux...)



Attention : La date d'établissement des devis ne doit pas être antérieure à septembre 2025. Tout devis avec une date antérieure sera considéré comme *non conforme*.



2. L'instruction des demandes



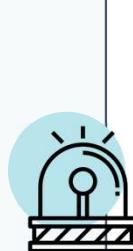


03 L'instruction des demandes : ce qu'il faut retenir

Focus Équipements

Critères de priorisation

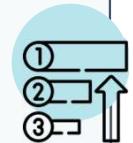
Seuls les équipements urgents et indispensables à la formation sont retenus.



Focus Travaux

Critères de priorisation

- **Priorité 1** : Urgent et indispensable à la formation
- **Priorité 2** : Non urgent mais indispensable à la formation
- **Priorité 3** : Non urgent et/ou non indispensable à la formation



Exception : Hébergement pour les CFA TP enclavés.

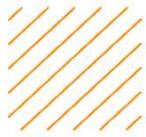


03 L'instruction des demandes : focus Travaux

Focus Travaux

Pour les demandes de financement **> à 500 000 €** : une instruction renforcée basée sur 5 axes :

				
Axe 1 Sécurité Appréciation de l'impact des travaux sur la sécurité des apprentis.	Axe 2 Effectifs concernés Évaluation du ratio entre le nombre d'apprentis bénéficiaires et l'effectif global du CFA.	Axe 3 Capacité d'accueil Mesure de l'apport des travaux en matière d'extension ou d'optimisation de l'accueil.	Axe 4 Qualité de la formation Identification des améliorations attendues en termes de conditions d'apprentissage et de qualité pédagogique.	Axe 5 Enjeux territoriaux Valorisation des projets ayant un impact positif sur les zones rurales, enclavées ou socialement défavorisées.



3. La notification des demandes





03 Décision et notification

Notification de la décision

Après décision du Conseil d'administration, le CFA est notifié d'un accord ou d'un refus de financement. En cas d'accord, une **convention de financement** est transmise. Elle précise notamment les engagements du CFA au titre du financement, ainsi que, le cas échéant, les conditions de retour des fonds.

Nouveauté 2026 :
la convention de financement

1

Caractère définitif de l'accord

L'accord de financement n'est définitif qu'après signature de la convention par le CFA.

Sans signature, aucun versement ne pourra être effectué.

2





03 Communication obligatoire du CFA

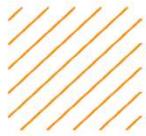
Kit de communication CFA

Les CFA ayant obtenu des financements s'engagent à communiquer sur **le soutien financier de Constructys**.

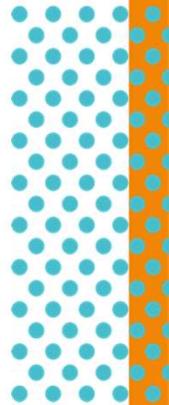
Un kit de communication disponible :

[Accès au kit](#)





4. La facturation





03 Modalités de paiement : la demande de remboursement

Quand transmettre votre demande de remboursement ?

 La demande de remboursement s'effectue **après réalisation des investissements.**

 Elle est possible uniquement **en cas d'accord de financement et de convention signée.**

 **Les justificatifs** doivent être transmis au plus tard le **30 novembre 2027.**



Report ou annulation : le CFA informe Constructys de tout report ou annulation des travaux ou acquisitions d'équipements financés. À défaut de transmission des justificatifs au plus tard le 30 novembre 2027, le financement **pourra être annulé de plein droit.**



03 Modalités de paiement : la demande de remboursement

Quelles sont les pièces à transmettre ?

Facture(s) acquittée(s) justifiant des dépenses (montant retenu) :



Si facture unique comprenant plusieurs lignes, indiquer la ligne concernée en la surlignant et ajouter la TVA.



Si plusieurs factures, regrouper dans un seul fichier PDF et surligner les lignes concernées.



Les points d'attention

- Les factures ne pourront être antérieures au **1er janvier 2026**.
- Le CFA ne peut adresser **qu'un seul justificatif de solde** : les demandes de remboursement intermédiaires ne sont pas admises.
Aucun acompte ne pourra être accordé.
- L'objet du financement ne peut être modifié pour financer **une autre dépense**.





03 Cas pratique : devis différent de la facture

Cas pratique

Un CFA a obtenu un accord de financement pour une **toupie à bois** sur la base d'un devis du fournisseur XX à **30 000 €**.



Peut-il adresser une facture d'un fournisseur différent du devis ?



Oui, s'il s'agit toujours du **même objet**, ici une toupie, conformément à l'accord reçu par le CFA.

⚠️ Le CFA ne peut pas modifier l'objet de l'investissement pour lequel il a reçu un accord, par exemple dans le cas présenté : une dégauchisseuse à la place de la toupie.

04

Plateforme Digit Invest



04 Digit Invest : la plateforme des investissements des CFA

DIGIT INVEST : Nouveauté 2026

À compter de la campagne 2026, l'ensemble du processus d'investissement CFA (dépôt, instruction, décisions et facturation) est réalisé **exclusivement** via la plateforme DIGIT INVEST.

Un outil unique pour :

- Déposer vos demandes.
- Suivre l'avancement de vos demandes.
- Déposer les factures pour paiement en cas d'accord.



Attention : Toute demande OU facture transmise par un autre canal pour la campagne 2026 **ne sera pas prise en compte.**

04 Connexion à Digit Invest

Pour accéder à la plateforme DIGIT INVEST, il est indispensable de disposer d'un compte oGestion, la plateforme pour les OF/CFA de Constructys.

Votre situation peut correspondre à l'un des cas suivants :

CAS n°1
Je dispose
d'un accès à
oGestion

*Vous pouvez utiliser
vos **identifiants
actuels** pour vous
connecter à DIGIT
INVEST.*

CAS n°2

Je ne dispose
pas d'accès à
Ogestion, mais
l'un de mes
collaborateurs
en possède un

*Demandez à **otre
collaborateur** de créer un
accès pour vous via
Ogestion ou de réaliser la
demande à **otre** place.*

CAS n°3
Mon CFA ne
dispose d'aucun
compte Ogestion

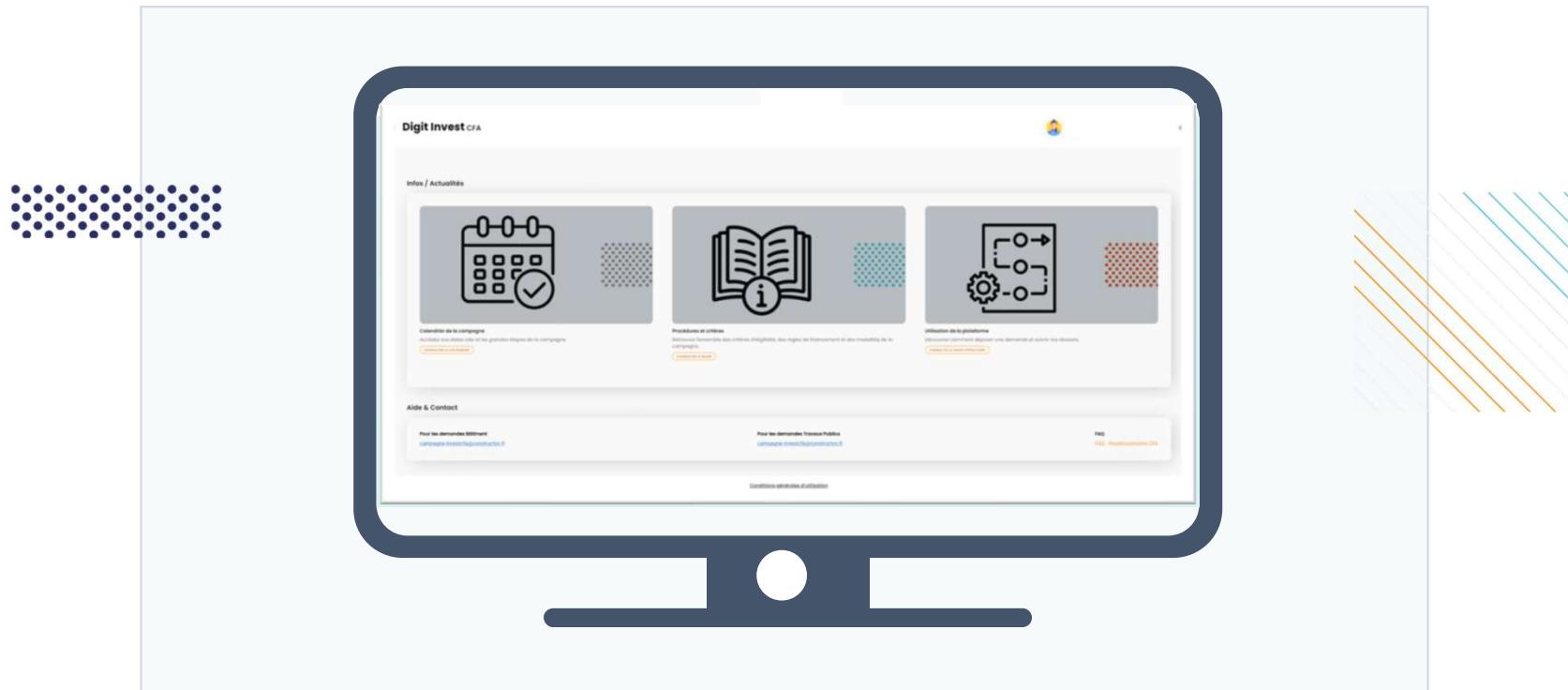
*Contactez votre **irection
égionale Constructys**
pour obtenir vos
identifiants.*



[Lien vers le mode opératoire](#)



04 Démonstration

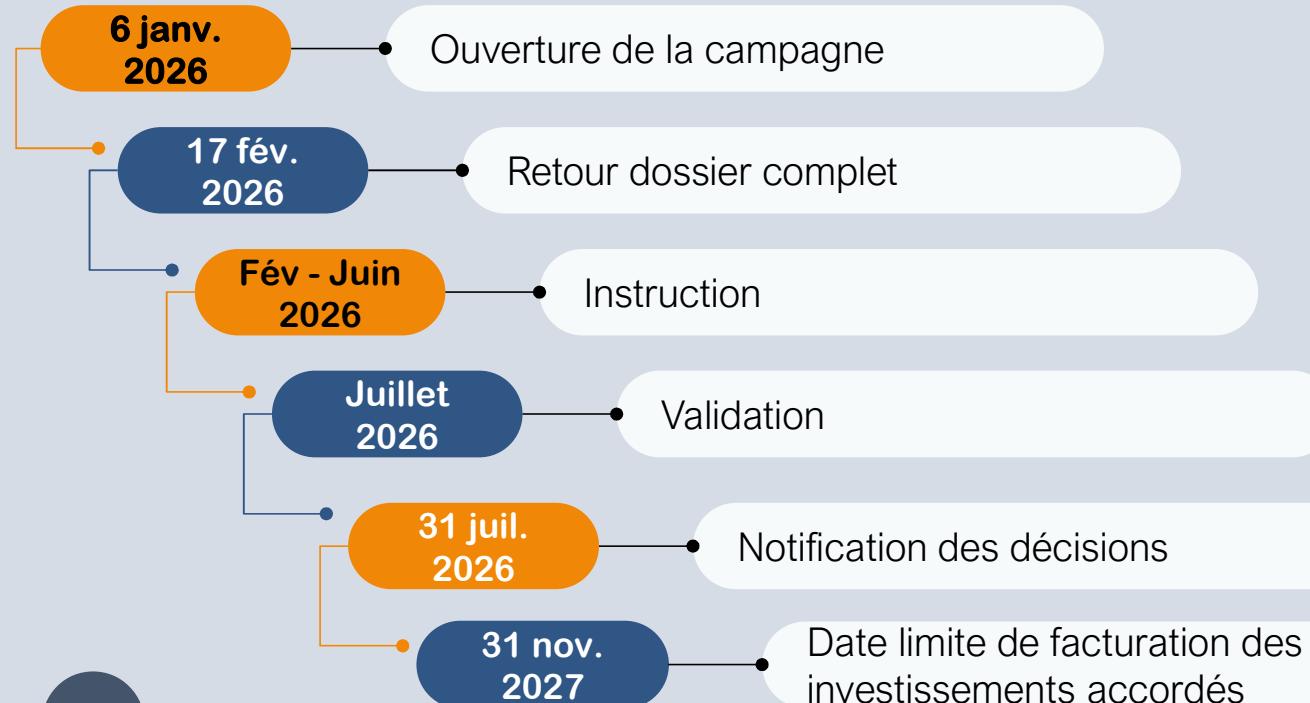


<https://invest-cfa.constructys.fr>

05

Le calendrier de la campagne

05 Le calendrier de la campagne 2026



Un calendrier structuré autour des différentes étapes du parcours de la demande.

06

Les ressources utiles et vos contacts





06 Ressources CFA - Campagne 2026

Plateforme de dépôt et de suivi des demandes

- **Tutoriel de connexion à DIGIT INVEST**
- **Mode opératoire** d'utilisation de la plateforme
- **Guide de la campagne 2026** (critères, règles, modalités)

[Lien d'accès](#)

Constructys.fr

- Actualités et page dédiée
- Accès aux **supports et replays**

[Lien d'accès](#)



Présentation de la campagne 2026

- Webinaire du **06 janvier 2026**

[Lien du replay](#)

Vos questions

- Une adresse email dédiée à la campagne 2026

[Lien email](#)



06 Vos contacts

Une équipe dédiée

Laurence Haddad : Responsable Alternance et autres dispositifs



Souad Aouina : Cheffe de projets Alternance

Vincent Deriencourt : Responsable Relations branches

Un email dédié toutes les questions relatives à la campagne 2026

campagne-investcfa@constructys.fr





Questionnaire de satisfaction n°1

Quel est votre
niveau de
satisfaction
concernant ce
webinaire ?



-     Très satisfait(e)
-   Moyennement satisfait(e)
-  Peu satisfait(e)



Questionnaire de satisfaction n°2

Le contenu du
webinaire a-t-il
répondu
à vos attentes ?



- Oui, totalement*
- Non, pas vraiment*



Questionnaire de satisfaction n°3

Quelle est votre première impression à chaud sur l'outil
DIGIT INVEST ?



Très positive
Mitigée
Négative

07

Questions/réponses

—
La parole est à vous !



MERCI POUR VOTRE ATTENTION